

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Cherbourg-en-Cotentin**

— version provisoire du 24/01/2020 à 22:31 —

### **Introduction**

En tant que Candidate, Candidat à la Mairie de Cherbourg quelle politique pensez-vous mener en faveur du vélo ? Etes-vous prêt(e) à prendre des engagements de nature à favoriser son développement ? Voici quelques propositions de mesures que nous vous soumettons. Merci de nous répondre en vous engageant ou non sur ces propositions.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Vélorution a émis un Plan Vélo diffusé vers les Elus et Techniciens de Cherbourg-en-Cotentin.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°2 :**

Créer un réseau express vélo Voies dédiées - Liaison continue Est-Ouest,....

#### **Action n°3 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Dans l'esprit des pistes sur La Saline, vers Collignon.

#### **Action n°4 :**

Mettre le vélo au cœur Quartiers de la Gare, les quais, Napoléon, Arsenal, pour les principaux.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°5 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

#### **Action n°6 :**

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Typiquement : la gare !!!

#### **Action n°7 :**

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

### **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

#### **Action n°8 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Aux endroits fréquentés notamment : Cinémas, stades, salles de sport, administrations, etc...

**Action n°9 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°10 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°11 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Vélorution , Pignon sur Rue*

**Action n°12 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

*ou pour les associations liées au modes doux*

**Promouvoir une culture vélo****Action n°13 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°14 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.